

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2024_07_23_10

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt- trois juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 30

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/07/2024

30 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : / .

02 Pouvoirs : Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude et Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

04 Absents : M. BILLON Pierre, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand.

**OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DE LA CAF
POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE qu'au titre du bloc de compétence action sociale d'intérêt communautaire, la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de « Petite enfance et Enfance-jeunesse », ce qui comprend notamment les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

La communauté de commune pilote 3 établissements :

- Une crèche de 22 places à S^t Genix-les-Villages : Les Petits Pas
- Une crèche de 19 places à Domessin et Pont de Beauvoisin : Graines d'Eveil
- Une micro crèche de 10 places à Grésin (commune de S^t Genix-les-Villages)

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la communauté de communes contractualise avec la CAF de la Savoie et bénéficie d'une prestation de service calculée à partir d'un barème fixé par la CNAF (à titre indicatif pour 2024 : 6,14 € par heure facturée par enfant), ainsi qu'un bonus CTG fixé à 3 377,29 € par place et par an.

Les modalités précises de calcul et de versement sont définies par des conventions d'objectifs et de financements conclues pour la période 2024/2025.

La CAF propose un avenant à ces conventions afin de faire bénéficier la communauté de communes de nouveaux financements :

- Le financement de journées pédagogiques organisées pour les équipes ;
- Le financement d'un « Bonus attractivité » destiné à inciter à des revalorisations salariales pour le personnel des crèches ;
- Le financement d'un bonus « Trajectoire de développement » visant à encourager le développement de places nouvelles soutenues par les collectivités territoriales en contrepartie d'une amélioration du financement des places existantes qu'elles financent déjà, dans le cadre conventionnel des conventions territoriales globales (CTG) ;
- Le financement des heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant » pour prendre en compte les temps dédiés à la préparation de l'accueil de chaque enfant, à l'accueil et à l'accompagnement des parents par le gestionnaire.

Les modalités de calcul et de versement de la prestation de service et du bonus CTG sont inchangées.

PROPOSE d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant avec la CAF de la Savoie et sollicite l'autorisation de les signer ainsi que tout autre document lié à leur mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** les avenants aux conventions d'objectifs et de financements des EAJE avec la CAF de la Savoie ;

➤ **MANDATE** le Président pour les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/08/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN